



18-25

**Département du Doubs
Mairie de BADEVEL
16 Grande Rue – 25490 BADEVEL**

Membres en exercice : 15 - Présents : 11 - Procurations : 2 Votants : 13

**PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU 09/05/2025**

Date de convocation

02 mai 2025

Date d'affichage

02 mai 2025

Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de M. GOMES Samuel, Maire.

L'an deux mil vingt cinq, le 09 mai, le conseil municipal étant assemblé en session ordinaire, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Samuel GOMES, Maire.

Étaient présents : M. Samuel GOMES, Mme Joëlle TSCHUDI, M. Pascal GALLIOT, M. Fabien BARI Mme, M. Azzedine AZZOUG, M. Jean-Pierre BAILLY,, M. Sébastien GADOT, M. Aurélien LEY, M. Quentin ROSSÉ, Mme Armelle LE GAL, M. Jacques VESIN.

Étaient absents excusés avec procuration : Mme Catherine GRANDCLÉMENT (donne procuration à Mme TSCHUDI) Nadège ZIMMERMANN (donne procuration à M. GADOT),

Étaient absents : Pamela GRIDEL, Christian CHOUET.

Le Conseil Municipal a choisi pour secrétaire Sébastien GADOT

**Décision modificative 2
Délibération N°18-25**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la nécessité de voter une décision modificative budgétaire afin de corriger le Budget 2025. Il convient de réintégrer les Restes à Réaliser (RAR) en recettes d'investissement de 2024 pour un montant de 1 271 281.00 € au budget 2025 et de réduire les nouvelles recettes d'investissement intégrées à tort comme suit :

- INTEGRATION DES RAR 2024 EN RECETTE D'INVESTISSEMENT AU BUDGET PRIMITIF 2025 pour un montant de :
 - **1 271 281.00 €**
- DIMINUTION SUR CRÉDITS OUVERTS (total) **1 271 281.00 €** répartis comme suit :

- Article 1321 (subvention d'investissement de l'Etat) : - **800 000.00 €**
- Article 1322 (subvention d'investissement de la Région) : - **310 000.00 €**
- Article 1323 (subvention d'investissement du Conseil Départemental) : - **161 281.00 €**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal avec :

- POUR : 13
- CONTRE : 0
- ABSTENTIONS : 0

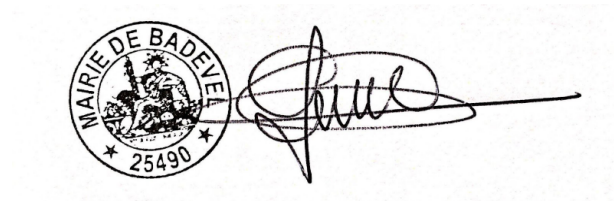
➤ **APPROUVE** la décision modificative 2 du budget 2025 telle que proposée.

Fait et délibéré en séance le 09 mai 2025

Pour copie conforme

Certifié exécutoire après le dépôt en sous-préfecture de Montbéliard
le 10 mai 2025 et publication ou notification le 10 mai 2025

Le Maire,



Samuel GOMES